

A Aurillac, le 17 janvier 2023 à 17 heures

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE NEIGE VERGLAS | Point de situation à 17h

Restrictions de circulation des véhicules de plus de 7,5 T sur la RN122

Le département du Cantal passe de la vigilance orange à la vigilance jaune pour risque de neige-verglas à compter de ce soir mardi 17 janvier à 22 heures.

En raison de précipitations neigeuses cumulées et attendues ainsi qu'un fort risque de gel des chaussées ce soir et demain matin, les restrictions de circulation pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes sont adaptées de la manière suivante :

- **Mardi 17 janvier de 17h à 22h : sur la RN122 entre Vic-sur-Cère et Murat**, la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes n'est possible qu'en convoi piloté par les forces de gendarmerie et un engin de déneigement.
- **Mercredi 18 janvier de 3h à 8h : sur la RN122 entre Vic-sur-Cère et Murat**, la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite.

Point de situation sur l'épisode de vigilance orange neige-verglas :

Cet épisode a mobilisé de nombreux agents de l'État et du conseil départemental, qui par leurs actions ont permis la sécurisation des déplacements sur l'ensemble du réseau routier cantalien ainsi que la continuité d'accès des secours.

La circulation s'est révélée délicate sur de nombreuses routes du département et en particulier sur la RN 122 entre Thiezac et Murat. Plusieurs véhicules légers, ainsi que des camions ont rencontré des difficultés de circulation, malgré le port d'équipements spéciaux.

En moyenne, 5 patrouilles de gendarmes ont été engagées depuis le début de cet épisode afin de sécuriser la RN 122. Des gendarmes du peloton motorisé de Saint-Flour ont également été engagés sur l'A75 et restent en alerte.

Concernant la DIR Massif-Central, 2 chefs d'équipe, 10 agents à Murat, 2 agents à Saint-Mamet, 5 engins de déneigement de Murat et un engin de Saint Mamet ont été mobilisés.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Monsieur le préfet tient à remercier l'ensemble des personnels mobilisés, grâce à cette mobilisation et aux mesures prises, aucun évènement majeur n'est à signaler.
Pour rappel, l'ensemble des véhicules circulant sur les routes du département, réseau autoroutier, national et départemental est soumis à l'obligation du port d'équipements spéciaux.

Restez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et des conditions de circulation sur :

- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.bison-fute.gouv.fr/massif-central.html>
- <https://www.inforoute15.fr/>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC